

GUIDE DE LA FISCALITÉ SALARIALE POUR LES ENTREPRISES

Réglementation en matière de précompte professionnel

Isabelle CALUWAERTS
Peggy CRIEL
Legal Experts, PARTENA Professional

Editeur responsable : Bas Kniphorst

© 2022 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2022/2664/124
978-94-03-02433-2
BP/GFS-YI22001

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

PARTIE 1	Précompte professionnel et rémunérations des résidents	
Chapitre 1	Généralités	1
	I Notion d’habitant du Royaume	1
	II Notion de domicile fiscal	5
Chapitre 2	Revenus des travailleurs salariés	9
	I Rémunérations ordinaires en espèces	9
	Rémunérations visées	9
	Exonération fiscale en cas de rupture du contrat de travail	10
	Allocation de licenciement/Indemnité en compensation du licenciement	11
	Détermination du précompte professionnel applicable	13
	1. Détermination de la situation familiale	13
	2. Détermination du barème	17
	3. Mise en œuvre du barème	18
	Réductions sur le précompte professionnel calculé	22
	1. Réductions de base pour charges de famille	23
	2. Réduction spécifique pour isolé	28
	3. Réduction spécifique pour parent célibataire, veuf, divorcé, séparé de fait ou séparé de corps avec enfant à charge	29
	4. Réduction spécifique pour le conjoint du travailleur avec un revenu de minime importance	30
	5. Réduction spécifique pour ascendants ou collatéraux ayant atteint l’âge de 65 ans	32
	6. Réductions spécifiques pour personnes handicapées	41
	7. Réduction spécifique pour assurance de groupe, assurance extra-légale et pension libre complémentaire pour travailleurs salariés (PLCS)	43
	8. Réduction pour heures supplémentaires	44
	9. Réduction sur les rémunérations des personnes physiques à bas revenus qui, autrement qu’en vertu d’un contrat de travail, exécutent des prestations de travail dans le secteur public	48
	10. Réduction pour bas revenus bénéficiant du bonus à l’emploi	49

Rémunérations attribuées à des personnes occupées sous statut particulier	50
1. Représentants de commerce	50
2. Agents d'assurance	52
3. Travailleurs rémunérés selon des modalités spéciales (intérimaires)	54
4. Jeunes travailleurs	55
5. Étudiants	56
6. Travailleurs occasionnels (hors secteur horeca) ou périodiques et subsidiaires (animateurs sportifs ou socioculturels)	57
7. Travailleurs occasionnels dans le secteur horeca	59
8. «Rémunérations» octroyées dans le cadre d'un «flexi-job»	60
9. Travailleurs rémunérés à la pièce ou à la tâche	61
10. Travailleurs au pourboire	63
11. Artistes et musiciens	67
12. Sportifs	71
13. Volontaires	78
II Avantages de toute nature	86
Définition	86
Détermination de la valeur des avantages de toute nature	89
1. Valeur réelle	89
2. Valeur forfaitaire	94
Calcul du précompte professionnel	95
Types d'avantage	96
1. Mise à disposition d'un véhicule de société à des fins privées	96
2. Prêts à des conditions avantageuses	121
3. Mise à disposition gratuite d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble	127
4. Mise à disposition gratuite d'une pièce d'habitation	134
5. Chauffage et électricité	135
6. Mise à disposition gratuite de personnel	136
7. Nourriture gratuite	137
8. Indemnités d'habillement	138
9. Mise à disposition gratuite d'appareils IT pour un usage privé	139
10. Options sur actions	144
III Chèques exonérés	145
Titres-repas	145
Chèques sport & culture	151
Éco-chèques	155
Chèques consommation et prime corona	158

IV Avantages sociaux	160
Généralités	160
Avantages sociaux non déductibles	164
1. Avantages collectifs minimes et difficilement évaluables	164
2. Aides personnalisables exceptionnelles	165
3. Avantages minimes et cadeaux de circonstance	166
4. Réduction de prix sur les produits, biens ou services de l'entreprise	167
5. Crèche d'entreprise	168
6. Prime d'ancienneté	169
7. Primes d'assurance hospitalisation	170
8. Primes d'assurance collective frais médicaux ou soins ambulatoires	171
9. Indemnités de défraiement pour artistes	172
10. Primes uniques d'innovation	173
11. Supplément compensatoire dans le cadre des premiers emplois pour les jeunes	174
Avantages sociaux déductibles	175
1. Voyages collectifs	175
2. Mise à disposition d'une salle de réunion	176
3. Distribution de boissons et/ou de fruits	177
4. Économat, masse d'habillement et service médical ou pharmaceutique	178
5. Transport collectif gratuit ou à prix réduit	179
6. Cadeaux, chèques-cadeaux & autres bons de paiement	180
7. Prime de mariage	182
8. Restaurant d'entreprise	183
9. Achat de matériel informatique (PC privé)	184
10. Avantages non récurrents liés aux résultats	188
11. Flexi-jobs et flexisalaire	189
12. Certaines heures supplémentaires dans l'horeca	192
13. Heures supplémentaires volontaires exonérées	195
V Intervention patronale dans les frais de transport	198
Champ d'application	198
1. Personnes concernées	198
2. Indemnités exonérées	199
Montant de l'exonération	200
Précompte professionnel	202
Déclaration à l'Impôt des Personnes Physiques	203
Cas particuliers	204
1. Bus fluvial ou bateau-bus	204
2. Indemnités vélo	205
3. Mise à disposition d'un cycle ou speed pedelec et d'accessoires	209
4. Déplacement unilatéral du lieu de travail	211
5. Indemnité pour les déplacements effectués à pied	215

VI Remboursement de frais propres à l'employeur	216
Types de frais propres à l'employeur	216
1. Utilisation professionnelle d'un véhicule privé	216
2. Frais de repas	217
3. Frais de représentation, de voyage, de réception, de séjour	218
4. Frais d'habillement	219
5. Indemnités de mobilité	220
6. Utilisation professionnelle d'un téléphone privé	224
7. Indemnité RGPT	225
8. Outillage	226
9. Masques buccaux et gel hydroalcoolique «Corona»	227
Évaluation et déclaration	231
1. Utilisation d'un véhicule privé à des fins professionnelles	231
2. Indemnités pour les voyages d'affaire à l'étranger (max. 30 jours)	232
3. Indemnités pour les voyages d'affaire à l'étranger (plus de 30 jours)	238
4. Frais de séjour intérieur	245
5. Interventions de l'employeur dans le cadre du télétravail	250
6. Mentions sur les fiches fiscales	256
VII Indemnités et allocations exceptionnelles (primes)	257
VIII Pécules de vacances	261
Pécules de vacances pour employés	261
Pécules de vacances pour ouvriers	264
Allocations «Vacances jeunes» et «Vacances seniors»	265
IX Indemnités de dédit	266
Indemnités obtenues par suite de la cessation de l'activité	266
Indemnités de reclassement	270
Indemnités pour dommage moral	273
Indemnités de non-concurrence	274
Budget de formation	276
X Arriérés	279
Chapitre 3 Revenus de remplacement	283
I Accident, maladie et invalidité	283
II Repos de maternité	286
III Pause d'allaitement	287

IV Congés de naissance et d'adoption	288
V Crédit-temps et interruption de carrière	289
Allocations légales	289
Allocations extra-légales	291
VI Traitement fiscal des revenus de remplacement suite au chômage	292
Allocations légales de chômage	292
Indemnités extra-légales de chômage	296
VII Régime de chômage avec complément d'entreprise	299
Indemnités de prépension à mi-temps	299
Allocations de chômage avec complément d'entreprise (ex-«indemnités légales de prépension»)	300
Indemnités complémentaires extra-légales de chômage avec complément d'entreprise (ex-«prépension»)	304
Pseudo-allocations de chômage avec complément d'entreprise (ex-«pseudo-prépension» (Canada-Dry))	308
Chapitre 4 Revenus des dirigeants d'entreprise	310
Généralités	310
1. Notion de dirigeant d'entreprise	310
2. Principe d'attraction	315
3. Condition concernant une rémunération minimale	318
4. Versements anticipés	320
Précompte professionnel	321
1. Dirigeants d'entreprise concernés	321
2. Revenus concernés	322
3. Calcul du précompte professionnel	323
Chapitre 5 Rentes et capitaux de pension	344
I Notions	344
II Engagement collectif de pension	347
Versement sous forme de capital	347
1. Prestations issues de cotisations patronales	347
2. Prestations issues de cotisations personnelles	349
Versement sous forme de rentes	351

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

III Engagement individuel de pension	353
Engagement individuel de pension financé en externe	353
1. Versement sous forme de capital	353
2. Versement sous forme de rentes	357
Engagement individuel de pension financé en interne	359
IV Cas particulier: rente fictive	360
Chapitre 6 Jetons de présence	365
Chapitre 7 Revenus provenant des activités complémentaires: travail associatif et économie collaborative	368
Travail associatif	368
L'économie collaborative	372
Chapitre 8 Prime bénéficiaire	378
PARTIE 2 Précompte professionnel et rémunérations de non-résidents	
Chapitre 1 Dispositions générales pour travailleurs non-résidents	382
I Personnes soumises à l'imposition des non-résidents	382
II Non-résidents	383
L'impact de la régionalisation	383
Au niveau du précompte professionnel	384
Notion de foyer d'habitation (dans le régime antérieur)	387
Non-résidents qui obtiennent 75% de leurs revenus en Belgique	388
Non-résidents «privilegiés» (habitants de la France, des Pays-Bas, du Luxembourg)	392
Non-résidents «ordinaires»	394
Charges de famille des travailleurs étrangers	396
III Revenus des travailleurs salariés	397
Rémunérations ordinaires en espèces	397
1. Rémunérations visées	397
2. Détermination du précompte professionnel applicable	398
3. Rémunérations attribuées à des personnes occupées sous statut particulier	403
Indemnités et allocations exceptionnelles (primes)	406

Indemnités de dédit	407
Arriérés	408
IV Allocations de chômage avec complément d'entreprise	409
V Travailleurs occasionnels dans le secteur horeca	410
VI Ouvriers saisonniers dans l'agriculture et l'horticulture	411
VII Rémunérations des dirigeants d'entreprise	412
Revenus périodiques	412
1. Revenus périodiques payés par mois	412
2. Revenus périodiques payés autrement que par mois	415
Revenus non périodiques	416
Chapitre 2 Dispositions particulières pour travailleurs étrangers occupés en Belgique	418
I Règles générales	418
II Régime applicable aux travailleurs frontaliers (Belgique – France)	420
Notions frontalières	420
1. Travailleur frontalier	420
2. Zone frontalière	422
3. Lieu d'activité	423
4. Foyer d'habitation permanent	424
Règles d'imposition	425
Formalités	426
1. Par le travailleur	426
2. Par l'employeur	429
III Régime applicable aux transporteurs internationaux (Belgique – France)	431
IV Régime spécial d'imposition pour les cadres étrangers	435
Abrogation du régime spécial d'imposition des cadres étrangers	435
1. Régime transitoire	436
2. Option pour le nouveau régime fiscal	437
Champ d'application	438
1. Employeurs concernés	438
2. Travailleurs concernés	439

Avantages du régime spécial d'imposition	440
1. Assimilation à des non-résidents	440
2. Remboursement des dépenses propres à l'employeur	442
Formalités	446
Précompte professionnel	450
V Régime spécial d'imposition pour les contribuables impatriés et pour les chercheurs impatriés	451
Régime spécial d'imposition pour les contribuables impatriés (RSII)	452
1. Champ d'application	452
2. Conditions	453
Régime spécial d'imposition pour les chercheurs impatriés (RSICI)	455
1. Champ d'application	455
2. Conditions	456
Caractéristiques du RSII et du RSICI	457
1. Dépenses répétitives	457
2. Remboursements spécifiques	458
3. Assujettissement à l'impôt des personnes physiques ou à l'impôt des non-résidents	463
Délai et procédure de demande	464
1. Délai	464
2. Procédure de demande	465
Changement d'employeur	466
Entrée en vigueur et abrogation du régime spécial d'imposition des cadres étrangers	467
1. Entrée en vigueur	467
2. Abrogation du régime spécial d'imposition des cadres étrangers	468
Formalités employeur	471
Chapitre 3 Dispositions particulières pour travailleurs belges occupés à l'étranger	472
I Travailleurs occupés dans un pays avec lequel la Belgique a conclu une convention préventive de double imposition	472
Principe	472
Exceptions	475

II Travailleurs occupés dans un pays sans convention préventive de double imposition avec la Belgique	477
Réduction d'impôt	477
1. Revenus réalisés à l'étranger	477
2. Revenus imposés à l'étranger	478
Circulaire AGCD	479
1. Présomption de résidence fiscale belge	479
2. Régime fiscal des rémunérations	480
Chapitre 4 Dispositions particulières dans le contexte de la pandémie COVID-19	481
I Accord entre la Belgique et la France	481
II Accord entre la Belgique et les Pays-Bas	482
III Accord entre la Belgique et l'Allemagne	483
IV Accord entre la Belgique et le Luxembourg	484
Travail à domicile	484
Règle des 24 jours	485
PARTIE 3 Avantages fiscaux liés à l'occupation	
Chapitre 1 Déduction fiscale pour un premier employé de maison	486
Champ d'application	486
1. Employeurs concernés	486
2. Travailleurs concernés	487
Conditions	488
Montant de la réduction	489
Formalités	490
Chapitre 2 Exonérations pour personnel supplémentaire	491
I Dans les PME	491
Champ d'application	491
1. Employeurs concernés	491
2. Travailleurs concernés	492
Condition: embauche supplémentaire	496
1. Généralités	496
2. Première phase	497
3. Seconde phase	499

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

4. Correction apportée au calcul	500
5. Cas particuliers	501
Montant de l'exonération	509
Formalités	510
II Personnel affecté à l'exportation et à la gestion intégrale de la qualité	511
Champ d'application	511
1. Employeurs concernés	511
2. Travailleurs concernés	512
Montant de l'exonération	513
Perte de l'exonération	514
Formalités	515
Chapitre 3 Exonération relative au passif social en vertu du statut unique	516
Chapitre 4 Dispenses de versement du précompte professionnel	523
I Recherche scientifique	523
Universités, hautes écoles, FFWO/FFRS, FWO et FNRS – FRS-FNRS	523
1. Champ d'application	523
2. Montant de la dispense	524
3. Condition spécifique	525
4. Formalités	526
Institutions scientifiques agréées	530
1. Champ d'application	530
2. Montant de la dispense	531
3. Condition spécifique	532
4. Formalités	533
Conventions de partenariat	537
1. Champ d'application	537
2. Montant de la dispense	539
3. Formalités	540
4. Procédure de notification et demande d'avis	544
Young Innovative Companies	547
1. Champ d'application	547
2. Montant de la dispense	549
3. Formalités	550
4. Procédure de notification et demande d'avis	554

Entreprises occupant des chercheurs titulaires d'un diplôme spécifique	557
1. Champ d'application	557
2. Montant de la dispense	559
3. Formalités	562
4. Procédure de notification et demande d'avis	566
II Heures supplémentaires	569
Champ d'application	569
1. Employeurs concernés	569
2. Travailleurs concernés	570
Montant de la dispense	571
Conditions spécifiques	572
Formalités	573
III Travail de nuit et/ou en équipes	577
Champ d'application	577
1. Employeurs concernés	577
2. Travailleurs concernés	580
Montant de la dispense	583
Condition spécifique	587
Formalités	588
IV Secteurs de la marine	592
Marine marchande, dragage et remorquage	592
1. Champ d'application	592
2. Montant de la dispense	594
3. Condition spécifique	595
4. Formalités	596
Pêche en mer	600
1. Champ d'application	600
2. Montant de la dispense	601
3. Condition spécifique	602
4. Formalités	603
V Sportifs rémunérés	607
Champ d'application	607
Montant de la dispense	608
Condition spécifique pour les sportifs «plus âgés»	609
Formalités	610

VI Dispense structurelle de versement du précompte professionnel	614
Champ d'application	614
Montant de la dispense	615
Condition spécifique	617
Formalités	618
VII Investissements en zones d'aide	620
Zones d'aide	620
Dispense de versement du précompte professionnel	627
1. Secteur des PME	627
2. Employeurs autres que les PME	636
Formalités	641
VIII Entreprises qui débutent	645
Principe	645
Entreprises qui débutent	646
Petites sociétés (PME)	647
Micro entreprises	648
Montants de la dispense et entrée en vigueur	649
Exclusions	650
Formalités	651
IX Premiers emplois pour les jeunes	654
Champ d'application	654
Montant de la dispense	655
Conditions spécifiques	656
Formalités	657
X Pandémie COVID-19	659
Champ d'application	659
Montant de la dispense	660
Formalités	661
XI Formation de travailleurs	664
Champ d'application	664
1. Employeurs concernés	664

2. Travailleurs concernés	665
3. Formations concernées	669
Montant de la dispense	670
Formalités	672
XII Tableau de synthèse	674
PARTIE 4 Versement et déclaration du précompte professionnel	
Chapitre 1 Redevables du précompte professionnel	675
Principe général	675
Extension de l'obligation en matière de retenue du précompte professionnel	676
Chapitre 2 Déclaration et documents	679
Déclarations 274	679
Relevé 325	683
Fiches fiscales 281	688
Chapitre 3 Versement du précompte professionnel	693
Délais de paiement	693
1. Principe	693
2. Dérogations	694
3. Mesures de soutien dans le cadre du coronavirus (COVID-19)	695
Destinataires du paiement	699
Effets du paiement	700
Sanction pour paiement tardif ou absence de paiement	701
1. Intérêts de retard	701
2. Amende administrative	704
3. Sanctions pénales	705
PARTIE 5 Questions diverses liées à la fiscalité salariale	
Chapitre 1 Volontariat fiscal	707
Chapitre 2 Prescription	711
Principe	711
Interruption de la prescription	712
1. Actes interruptifs	712
2. Effet de l'interruption	714

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

	Suspension de la prescription	716
	1. Actes suspensifs	716
	2. Effet de la suspension	718
PARTIE 6	Barèmes de précompte professionnel à partir du 1^{er} janvier 2022	
Chapitre 1	Notions et réductions de précompte professionnel	719
Chapitre 2	Précompte professionnel sur les salaires payés par mois	720
Chapitre 3	Précompte professionnel sur les rémunérations des dirigeants d'entreprise	721
Chapitre 4	Barème précompte professionnel sur le RCC (résidents)	722
Chapitre 5	Précompte sur les pécules, primes et indemnités de rupture (résidents)	723
Chapitre 6	Abattements forfaitaires pour les dirigeants d'entreprise indépendants	725
Chapitre 7	Principaux taux forfaitaires de précompte professionnel (résidents)	726
PARTIE 7	Annexes	
	Registre alphabétique	